

Management et visibilité¹

*(Section du chapitre historique de l'Académie de Saintonge
publié en 2006 dans son livre du cinquantenaire)*

Lors de la séance privée qui suit son élection comme directeur de l'Académie, François Julien-Labruyère habitué de par son métier de banquier à la « direction par objectifs » présente un programme qu'il fait approuver par ses collègues. Il comporte deux grandes orientations : en premier lieu, la sauvegarde de l'institution dont on peut alors noter l'absentéisme de certains membres et la moindre fréquentation de ses séances publiques ; en second lieu, sa modernisation afin de la rendre plus efficace, plus vivante et plus visible.

Parmi les premières mesures mises en place, celles concernant le management de la compagnie peuvent sembler triviales, elles sont pourtant devenues indispensables dans le vaste mouvement de transparence qui affecte alors l'ensemble des associations : convocations et comptes rendus de réunions en bonne et due forme, établissement et suivi des budgets, information régulière du financeur principal, le Conseil général de Charente-Maritime, sur l'activité de l'Académie, mise à jour des statuts qui n'avaient pas évolué depuis la création, strict respect des règles internes de fonctionnement pour les renouvellements de bureau et les élections de nouveaux membres²...

La disposition de ce plan probablement la plus nécessaire à la vitalité de la compagnie est aussi la plus discutée. Comme la plupart des académies, celle de Saintonge comprend un nombre limité de membres élus à vie³. Ce qui entraîne inévitablement un vieillissement de l'effectif et un déclin de son dynamisme. Cette prégnance de l'âge moyen de l'Académie avait plusieurs fois alerté ses directeurs qui l'avait réglée par une augmentation du nombre des sièges. Mais au bout de quelques années, l'Académie revenait à la situation précédente si bien que l'âge moyen continuait d'augmenter parallèlement à une inflation du nombre des sièges préjudiciable au bon fonctionnement de la compagnie.

D'où l'idée de l'honorariat : selon des règles précises⁴, un académicien peut demander à devenir membre honoraire ; il reste membre de l'Académie, continue de recevoir l'information qui en émane mais n'est plus obligé de participer à son activité de tous les jours. Son siège est alors pourvu par un remplaçant qui devient académicien à part entière. Cette formule que Rémy Tessonneau a joliment explicitée par l'image du provignement intentionnel, la vieille tige enfouie dans le sol donnant naissance à une nouvelle pousse a ainsi permis à l'Académie de Saintonge de renouveler sa sève. De 1996 à 2006, quinze nouveaux membres sont élus dont six à des sièges libérés par l'honorariat⁵. Ce renouvellement des académiciens est la marque principale de ces dix années de direction. L'âge moyen, qui n'avait fait qu'augmenter depuis la création de l'Académie, passant de 60,4 ans à 71,6 ans en 1995, est redescendu à 68,5 ans en 2006. Corrélativement à leur âge, le nombre des membres actifs⁶, descendu jusqu'à huit en 1995, est progressivement remonté à dix-sept, ce qui assure une dynamique plus grande aux séances privées.

Basé sur une implication personnelle plus forte des académiciens, notamment pour l'établissement du palmarès, cet élan permet d'enrichir la vocation de l'Académie de grand jury culturel saintongeais ; son palmarès se voit ainsi sensiblement élargi. À la fois en nombre de prix et médailles, passant d'une moyenne de six à douze, et surtout en nature des activités primées. Du secteur quasi exclusif du livre, le palmarès aborde dorénavant l'ensemble des manifestations culturelles et des acteurs qui les mettent en œuvre : livres, revues, action associative, expositions, films, patrimoine, archéologie, théâtre, folklore, musique, peinture, création multimédia, sites internet... Chaque séance publique annuelle offre ainsi à son public un panorama complet de l'action culturelle saintongeaise.

Cet enrichissement du palmarès oblige l'Académie à s'adapter : elle doit tout d'abord trouver des financeurs aux prix qu'elle distribue⁷, elle doit aussi diversifier le profil des académiciens. La crédibilité d'un palmarès élargi repose en effet sur un jury aux horizons variés. Deux types de personnalités composent traditionnellement l'Académie, celui des historiens et celui des « culturels »⁸. Le recrutement important de nouveaux membres lors de ces dix dernières années respecte cet équilibre, en même temps qu'il renforce la présence féminine.

La visibilité de l'Académie fait également partie de la crédibilité de son palmarès. Et vice-versa, bien évidemment ! La mise en place d'une charte graphique dessinée par Jean-François Poussard constitue le premier aspect de cette construction d'image. Comprenant une écriture spécialement créée pour elle, de nature à la fois ancienne par sa cursive et actuelle par sa théâtralité, elle est ornée d'une frise figurant quelques monuments emblématiques de la Saintonge⁹. Papier à lettres et diplômes de couleur ocre, brochure annuelle de compte rendu de la séance publique annuelle ainsi que médailles en bronze sont devenus la base de la communication de l'Académie. Grâce à Jacques Dassié qui a su le concevoir et le réaliser, un site internet complète dorénavant cet éventail et place l'Académie de Saintonge en phase avec son temps¹⁰.

Une autre manière d'accroître la visibilité de l'Académie est de tout faire pour que sa séance publique annuelle soit vivante et de qualité. La séance comprend traditionnellement deux parties. La première est consacrée au palmarès ; pour la valoriser, car elle est un moment essentiel au sens où le public découvre de nouveaux visages parmi les servants de l'identité locale, le cérémonial s'est vu animé grâce à la remise des prix debout par différents académiciens et grâce surtout à la réponse des primés : ceux-ci, souvent en quelques mots, expriment une tranche de vie et d'attachement saintongeais avec une sensibilité qui va droit au cœur du public.

La seconde partie de la séance publique connaît la même évolution que le palmarès. À la place d'une conférence dite par un académicien d'un ton parfois trop académique qui avait tendance à faire fuir le public, l'idée de se considérer comme organisateur de spectacle culturel s'est progressivement installée. Films, concerts, animation patoisante, théâtre, c'est devenu un défi pour les académiciens de Saintonge que de trouver la « bonne seconde partie » ! Quelques-unes demeurent inégalées : le concert donné en 2002 par l'Ensemble vocal de l'abbaye aux Dames (EVAD) qui venait d'obtenir le grand prix de l'Académie, la projection du film de Marie-Dominique Montel sur *Chardonne* à qui avait été attribué le prix de l'Académie 2001, le diaporama présenté en 1999 par Jacques Badois sur la rénovation des jardins de La Roche-Courbon ou encore la très belle mise en espace de textes de Pierre-Henri Simon par la troupe de Michel Philippe en 2003¹¹.

Ces efforts ne sont manifestement pas restés vains. La mesure de la notoriété de l'Académie, donc de son palmarès, peut s'effectuer de deux façons : le remplissage de la salle où se tient la séance publique annuelle et le nombre d'articles de presse qui la relatent. Ces derniers sont de plus en plus fréquents, autour d'une trentaine chaque année, et le public est de plus en plus nombreux au point que l'Académie qui avait commencé à s'habituer au romantisme du théâtre de La Roche-Courbon a été obligée de revenir salle Saintonge, plus pratique et surtout plus grande¹²...

¹ Il est fort délicat pour celui qui fut en charge de la direction de l'Académie de Saintonge pendant ces dix dernières années que d'en faire l'histoire. Je m'efforcerai d'être objectif ; mais est-ce vraiment possible ?

² Grâce en particulier à Claude Pajany, secrétaire de l'Académie depuis 1982, et à Alain Braastad, son trésorier depuis 2001.

³ Vingt-cinq siècles depuis 1984, sous l'impulsion de Roger Bonriot.

⁴ Dix ans de présence et demande écrite de l'académicien approuvée par ses collègues.

⁵ Pierre Dumousseau en 2005 en substitution de Christian Genet, Nicole Bertin en 2001 au 3^e siège en remplacement de Jean Duché, Jacques Dassié en 1999 au 4^e siège en remplacement de Thomas Narcejac, Alain Braastad en 1998 au 6^e siège en remplacement de Julien Salaün, Marie-Dominique Montel en 2004 au 7^e siège en substitution de Louis Maurin, Bernard Mounier en 2000 au 11^e siège en remplacement de Louis Desgraves, Violaine Massenet au 13^e siège en substitution de Madeleine Chapsal, Marc Fardet en 2001 au 14^e siège en remplacement de Roger Bonniot, Jacqueline Fortin en 2000 au 15^e siège en substitution de Jacques Duguet, Marc Seguin en 1997 au 17^e siège en remplacement d'Odette Comandon, Jean Combes en 2003 au 18^e siège en substitution de Charly Grenon, Francette Joanne en 1999 au 19^e siège en remplacement de Jean Prasteau, Jacques Daniel en 1996 au 20^e siège en remplacement de Camille Gabet, Alain Quella-Villéger en 2005 au 20^e siège en remplacement de Jacques Daniel et Pascal Even en 2002 au 25^e siège en substitution de Jean Favier.

⁶ Ceux qui assistent régulièrement aux réunions.

⁷ Création des prix de la Ville de Saintes, de la Ville de Saint-Jean-d'Angély, de la Saintonge romane (financés par les collectivités territoriales dont ils portent le nom), ainsi que le prix Champlain (fondé par l'Université francophone d'été Saintonge-Québec), le prix de la Haute-Saintonge (fondé par le journal du même nom) et les prix Chapsal, Charles Dangibeaud et Jehan de Latour de Geay (respectivement fondés par Madeleine Chapsal, Patrice Roquefeuill et Jacqueline de Latour de Geay).

⁸ Principalement lettrés et artistes.

⁹ De gauche à droite, un carrelet, Notre-Dame de Royan, le château de Jonzac, l'arc de Saintes, l'église d'Aulnay, la tour de Saint-Jean-d'Angély et une échauquette de Brouage.

¹⁰ www.academie-saintonge.org reprend en l'élargissant l'idée de la frise des monuments emblématiques de la Saintonge : arc de Saintes, abbaye de Saint-Jean-d'Angély, moulin à vent, pont du Diable de Saint-Palais-sur-Mer, phare de Cordouan, Brouage et église de Talmont. Le site a été réalisé par Micromédia.

¹¹ Parmi les secondes parties mémorables, citons aussi celle de 2005 : le grand prix de l'Académie avait été donné à Serge Roulet pour l'ensemble de son œuvre et son film, *Claudia disparue*, une belle œuvre purement charentaise, était prévu en seconde partie. Patatras, panne des appareils – défectueux, car trop vieux – de la salle Saintonge ! Le public n'eut droit qu'à la moitié du film et Serge Roulet – très dignement et avec beaucoup d'humour – raconta la fin de l'histoire...

¹² Quatre années de suite, de 1997 à 2000, la séance publique annuelle a été tenue à La Roche-Courbon, sur invitation de Jacques Badois. La dernière fois, une grande partie du public a été obligée de rester debout, la jauge du théâtre de La Roche-Courbon ne dépassant pas 250 places assises. Le retour à la salle Saintonge fut donc décidé. Or, malgré une jauge supérieure de 320 places assises, on a même vu à plusieurs reprises des spectateurs assis sur les marches d'escalier de la salle, notamment en 2003 pour la célébration du centenaire de la naissance de Pierre-Henri Simon.